

Il est proposé par Larry Imbeault et appuyé par Tarek Khazen

QUE Daniel Charest se voit accorder le mandat de terminer les présentes négociations aux tables E3 et E4 tout en étant en congé pour affaires syndicales et payé à la hauteur de 50 % de son salaire versé directement par l'AENQ, étant entendu que ce mandat se terminera 15 jours après que les membres concernés auront entérinés les ententes de principe convenues à ces tables de négociation. De plus, il se voit accorder le mandat de faire la transition entre lui et la nouvelle direction de son secteur avec l'équivalent de 20 % de son salaire versé directement par l'AENQ, étant entendu que ce mandat prendra fin à la fin mai 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Larry Imbeault
Président

Guillaume Lajeunesse
Secrétaire-trésorier